

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JANVIER 2017 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

01-01-2017 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

02-01-2017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 portant sur le budget 2017 et de la 2^e séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 portant sur le budget 2017 et de la 2^e séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016, en apportant toutefois la correction, comme suit :

Résolution #238-12-2016 page 0118 : (...) à la Municipalité du Canton de Roxton au 15-03-2016~~7~~ et 3 180\$ au 01-08-2016~~7~~.

Adoptée

03-01-2017 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	61 743.31\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	11 157.95\$
VOIRIE MUNICIPALE	24 589.07\$
HYGIÈNE DU MILIEU	20 117.28\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	3 876.55\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	24.05\$
FRAIS DE FINANCEMENT	228.02\$
IMMOBILISATIONS	<u>6 152.30\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2017:	127 888.53\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de janvier 2017 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

04-01-2017

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Travaux au 73, rue du Marché : blocage de l'égout

Le déblocage d'une conduite d'égout a été complété le 12 décembre 2016. La conduite était obstruée de racines.

Formation en espace clos

L'inspecteur a complété une formation en espace clos les 5 et 6 décembre 2016. L'achat d'équipement devra être complété en 2017.

Opération de transport de neige

Le 5 janvier 2017, une opération de transport de neige a eu lieu.

Poste de pompage de la Rivière

Les pompes devraient être livrées d'ici la fin du mois de janvier. Des modifications au panneau électrique devront également être réalisées.

Bois à vendre sur le terrain de l'usine

Il faudrait voir à préparer une annonce pour la vente du bois qui a été coupé lors des opérations de nettoyage, après les vents violents du 18 juillet 2016. Les citoyens pourront être invités à déposer une soumission pour la quantité complète présente sur le terrain de l'usine.

Vente d'un couvercle de trou d'homme

Il est convenu de fixer à 100\$ le prix de vente du couvercle qui a été cédé à M. Richard Guimond au 50, rue du Marché.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments. Une copie du rapport annuel 2016 sur l'émission des permis est également déposée.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de décembre 2016

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en décembre 2016, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

05-01-2017

Intervention de M. Gilles Lagacé, propriétaire de l'immeuble situé au 21 à 25, rue de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Lagacé, propriétaire de l'immeuble situé au 21 à 25, rue de la Rivière, est présent dans l'assistance et s'adresse au conseil en rapport avec un avis qu'il a reçu de la part de l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans cet avis, il est indiqué que le bâtiment sinistré, situé au 21 à 25, rue de la Rivière, doit être entièrement démolit d'ici au 18 janvier 2017, soit 6 mois suivant le sinistre et le site nettoyé de tout débris ou matériau et laissé en état de propreté, au plus tard le 2 février 2017, soit 15 jours suivant la démolition;

CONSIDÉRANT QUE M. Lagacé explique aux élus qu'il a tenté de procéder à la vente de son immeuble tel quel, plutôt que de le démolir et qu'il a reçu récemment une offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur potentiel ne souhaite pas conserver l'immeuble en place, ni les fondations et pourrait procéder à la démolition dès février 2017, si son projet se concrétise;

CONSIDÉRANT QUE M. Lagacé sollicite un délai supplémentaire, jusqu'au printemps 2017, pour procéder aux travaux demandés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Lagacé informe les élus qu'il dispose toujours d'une protection d'assurance responsabilité sur ce bâtiment et qu'il indique avoir retiré tout élément de la construction susceptible de se détacher ou de causer des dommages;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder, à M. Gilles Lagacé, ou tout acquéreur subséquent, un délai supplémentaire pour procéder à la démolition de l'immeuble situé au 21 à 25, rue de la Rivière, soit jusqu'au 15 mai 2017, date à laquelle les dispositions du règlement de construction deviendront exécutoires. Qu'il soit précisé à nouveau, en conformité avec le règlement de construction, que la construction doit être convenablement close ou barricadée et que les lieux doivent demeurer sécuritaires en tout temps.

Adoptée

06-01-2017

Formation des comités municipaux et nomination des représentants municipaux pour 2017

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la formation des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination des représentants municipaux suivants, au sein de divers organismes :

Comités municipaux pour 2017 (comité à l'interne, pouvoir de recommandation seulement)	
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-Marie Laplante, maire Richard Houde Marie-Eve Massé
Comité intermunicipal-Service des premiers répondants	Jean-Marie Laplante, maire Marie-Eve Massé Substitut : Marcel Bonneau
Finances	Tous les membres du conseil
Comité intermunicipal relatif à l'entente en matière de gestion des eaux usées avec le Canton de Roxton	Jean-Marie Laplante, maire Richard Houde Marie-Eve Massé Substitut : Lynda Cusson
Comité de développement	Tous les élus

<u>Nomination des représentants municipaux pour agir comme membre du conseil d'administration au sein des organismes suivants;</u>	
Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls	Jean-Marie Laplante, maire Daniel Roy Marie-Eve Massé Substitut : Pierre Dagenais
Régie intermunicipale de Roxton Falls	Jean-Marie Laplante, maire Daniel Roy Pierre Dagenais
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	Marcel Bonneau Substitut : Lynda Cusson
CADIR Inc.	Jean-Marie Laplante
Loisirs de Roxton Falls Inc.	Lynda Cusson Substitut : Daniel Roy
Maison Jeunesse L'Oxy-Bulle	Marcel Bonneau
Manoir des Mille Fleurs	Jean-Marie Laplante
Comité de développement de la rivière Noire	Richard Houde
Bibliothèque municipale de Roxton Falls	Daniel Roy Lynda Cusson Richard Houde

Adoptée

07-01-2017

Nomination du maire suppléant pour l'année 2017

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de maire suppléant pour l'année 2017, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques émis par la municipalité.

Adoptée

08-01-2017

Nomination du substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton pour 2017.

Adoptée

09-01-2017

Contributions financières aux différents organismes et autres pour 2017 : fixation des montants attribués aux différents organismes et modalités de versement

CONSIDÉRANT la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes- Année 2017 », laquelle prévoit l'ensemble des contributions financières aux différents organismes supportés par la municipalité, quotes-parts et autres, de même que les modalités de versement durant l'année 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et adopter la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes-Année 2017 » et d'autoriser les dépenses et déboursés qui s'y rapportent.

Que la contribution à verser pour la location du parc face à la caserne soit retenue, le temps d'évaluer avec les propriétaires, la possibilité d'échanger les frais de location de 2017, contre certains travaux d'aménagement du terrain.

Adoptée

10-01-2017 Politique salariale 2017 : adoption

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale remet aux élus le document intitulé « Politique salariale 2017 », lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique salariale pour 2017, telle que présentée et d'autoriser le maire et la directrice générale à procéder à la signature du document.

Adoptée

11-01-2017 Mégaburo : renouvellement du contrat de service pour le photocopieur

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de service pour le photocopieur avec Mégaburo, selon les tarifs de l'entente soumise en date du 7 décembre 2016. Que la directrice générale, Julie Gagné, soit autorisée à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

16. École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls : intervention de Mme Stéphanie Dubois, directrice

Mme Dubois n'étant pas présente dans la salle à ce moment, le point est reporté.

12-01-2017 Projet commercial rue Notre-Dame : demande de révision du prix de vente

CONSIDÉRANT l'offre d'achat signée par la Municipalité le 12 janvier 2016, en regard avec le terrain lui appartenant et situé à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur présente à la Municipalité une demande, afin que le prix de vente soit réduit à un montant de 105 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les élus, après discussion et analyse du dossier, consentent à réviser le prix de vente convenu dans l'offre d'achat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- 1 Proposer à Francis Bellerive Investissement Inc. de réduire le prix de vente convenu dans l'offre d'achat visant le terrain appartenant à la Municipalité et situé à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché, à un prix de 110 000\$;
- 2 Procéder à la modification de l'offre d'achat signée par la Municipalité en date du 12 janvier 2016, pour tenir compte du nouveau prix de vente, advenant que l'acheteur accepte ce prix;
- 3 Indiquer à l'acheteur que cette offre est finale et que la date du 3 avril 2017 est maintenue, quant au délai prévu pour la réalisation des obligations de l'acheteur, lesquelles obligations sont prévues à l'offre d'achat initiale;
- 4 Autoriser le maire et la directrice générale, s'il y a lieu, à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment l'addenda à ajouter à l'offre d'achat signée par la Municipalité en date du 12 janvier 2016, pour convenir du nouveau prix de vente.

Adoptée

13-01-2017

Règlement #08-2016, abrogeant le règlement #133-91, Décrétant la participation de la Municipalité du Village de Roxton Falls et de ses employés à un Régime enregistré d'épargne retraite collectif: adoption

ATTENDU QUE la municipalité a adopté, le 3 juin 1991, le règlement #133-91, Décrétant la participation de la Municipalité du Village de Roxton Falls et de ses employés à un Régime enregistré d'épargne retraite collectif;

ATTENDU QUE des changements sont apportés quant à l'institution où seront versées les cotisations du Régime enregistré d'épargne retraite collectif;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité peut, en vertu de l'article 711.1, exercer par résolution les pouvoirs permettant à une municipalité d'établir et de participer à un régime d'épargne retraite au bénéfice des fonctionnaires et employés de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Roxton Falls décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement #133-91, décrétant la participation de la Municipalité du Village de Roxton Falls et de ses employés à un Régime enregistré d'épargne retraite collectif, est par le présent règlement abrogé.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 16 JANVIER 2017.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 décembre 2016
Adoption : 16 janvier 2017
Avis public :
Entrée en vigueur :

Adoptée

14-01-2017

Règlement #01-2017, régissant la période de question : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement #01-2017, régissant la période de question.

Adoptée

15-01-2017

Sûreté du Québec-Poste de la MRC d'Acton : identification des priorités locales 2017-2018

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'identifier les priorités suivantes auprès de la Sûreté du Québec, afin qu'elles soient mise en application par les policiers du poste de la MRC d'Acton;

1. Sécurité routière : Intervenir sur la vitesse, particulièrement aux entrées de la municipalité, route 222, 139 (chemin Granby et rue de l'Église), 241, rue de la Rivière;
2. Opération intersection : arrêt obligatoire, respect des directives de stationnement interdit, particulièrement à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché;
3. Effectuer des opérations de visibilité : surveillance dans les espaces publics, à l'école, dans les événements publics.

Adoptée

16-01-2017

Programme de Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales-Rue de la Rivière : offre de service pour révision des plans et devis

CONSIDÉRANT les plans et devis réalisés pour la réfection de la rue de la Rivière, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses planifiées dans le projet initial, s'avèrent non admissibles dans le cadre du programme et que le conseil ne souhaite pas réaliser des dépenses qui sont sous l'entière responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être modifié afin de recevoir la conformité au programme et ainsi être admissible à l'aide financière prévue;

CONSIDÉRANT QUE pour présenter le nouveau projet, il faut procéder à la modification des plans et devis pour tenir compte des retraits et modifications à apporter;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la firme Les Services EXP Inc., de produire une offre de services pour déterminer les coûts reliés à la modification des plans et devis existants, pour le projet de réfection de la rue de la Rivière, en tenant compte des modifications suivantes;

- 1- Réfection de la rue de la Rivière sur la base de la technique de pulvérisation, suivie du resurfaçage, sans intervention à la fondation existante;
- 2- Remplacement de la glissière existante et ajustement du niveau de la rue en conséquence, dans la section de rue située en face des glissières existantes;
- 3- Réfection du trottoir existant et des entrées en fonction du nouveau pavage;
- 4- retrait de tous les travaux visant la réfection des fondations de la rue;
- 5- retrait de tous les travaux relatif à la réfection de la conduite sanitaire et de la conduite pluviale;
- 6- retrait des travaux relatif à l'ajout d'un nouveau trottoir entre la rue Notre-Dame et St-Nicolas.

Adoptée

17-01-2017

Roski Composites Inc.: prix reconnaissance BRP

UNE MOTION DE FÉLICITATIONS est déposée par la conseillère Lynda Cusson, à l'unanimité des conseillers présents, afin d'adresser une lettre de félicitations à la compagnie Roski Composites Inc., pour le « Prix reconnaissance BRP – 2016 – Argent », une distinction qui vise à récompenser les fournisseurs les plus performants de la multinationale.

Adoptée

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : dépôt de l'état des revenus et dépenses pour 2016

Une copie de l'état des revenus et dépenses de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls est remise à tous les élus et déposée. Certains éléments seront à clarifier pour établir le résultat au 31 décembre 2016.

18-01-2017

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : projet à présenter au Pacte rural pour l'achat de livres

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Roxton Falls dépose un projet dans le cadre du Pacte rural, pour l'achat de livre, le tout au montant de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution sollicitée au Pacte rural est de 4 000\$, soit 80% du projet, réparti comme suit : 2 000\$ provenant de l'enveloppe locale de la Municipalité du Village de Roxton Falls et 2 000\$ provenant de l'enveloppe locale de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds du promoteur, de l'ordre de 20%, soit un montant de 1 000\$, est assumé à même le budget annuel de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls (contribution versée par les municipalités du Village et du Canton);

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par la Municipalité du Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet soumis par la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, pour l'achat de livre, au montant global de 5 000\$, prévoyant qu'une somme de 4 000\$ sera prise au Pacte rural dans l'enveloppe locale de la Municipalité du Village de Roxton Falls et 2 000\$ provenant de l'enveloppe locale de la Municipalité du Canton de Roxton, le solde de 1 000\$ étant à la charge de l'organisme en guise de mise de fonds au projet.

Adoptée

19-01-2017

CoopTel : demande visant à raccorder tous les citoyens de Roxton Falls en périphérie du territoire au réseau de fibre optique

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de la municipalité ne sont pas desservis par la fibre optique de CoopTel ;

Par conséquent, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la compagnie CoopTel de développer leur réseau de technologie fibre optique en périphérie du territoire du Village de Roxton Falls, afin que toute la population puisse bénéficier du service. Que le secteur de la rue Racine et de la limite de la rue Notre-Dame vers la route 222 soit particulièrement identifié comme étant non desservies.

Adoptée

20-01-2017

Emprunt temporaire en attente des versements des taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'utilisation d'une partie des surplus libres pour le paiement de travaux d'infrastructures et que des sommes importantes sont à recevoir dans le cadre du programme TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de taxes sera à échéance en mars 2017, ce qui limite les liquidités;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 1093 du *Code municipal du Québec*, qu'une municipalité puisse décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de solliciter un emprunt temporaire supplémentaire de l'ordre de 100 000\$, auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins-Vallée du Richelieu-Yamaska, lequel sera remboursable périodiquement jusqu'à ce que les liquidités soient disponibles. Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Mme Stéphanie Dubois, directrice de l'école St-Jean-Baptiste se présente à ce moment dans la salle : on traite donc le point #16 de l'ordre du jour.

École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls : intervention de Mme Stéphanie Dubois, directrice

Mme Dubois expose aux élus la déception du personnel de l'école St-Jean-Baptiste en regard avec la décision du conseil de ne plus autoriser la fermeture de rue pour l'organisation d'événements scolaires. Mme Dubois explique le contexte de la tenue des parties de hockey-balle dans la rue et de la course à pied type « cross-country ». Le maire rappelle également le contexte dans lequel cette décision a été prise. Des vérifications seront faites dans les prochaines semaines, notamment avec l'assureur de la Municipalité, afin de valider la responsabilité de la Municipalité dans le cadre de tels événements et le sujet sera porté à nouveau à l'attention du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 16 janvier 2017

21-01-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h20.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière